

MAIRIE DE BANNES
LE BOURG
46400 BANNES

Tél/fax: 05 65 11 21 93

mail: mairiebanneslot@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public:

Mardi de 10 à 12 heures

Vendredi de 14 h30 à 17 h30

Maire: Christian LARRAUFIE

Port: 06 78 73 47 14

mail: larraufie.christian@gmail.com

1er Adjoint: Denis JAMMES

Port: 06 65 36 63 08

mail: denis.jammes@hotmail.fr

2ème Adjoint: Fabrice CAZARD-
CASTAGNE

Port: 06 30 32 84 69

mail: cazard.fabrice@orange.fr

3ème Adjoint: Roger CROUZAT

Port: 06 50 51 50 65

Le site Internet

www.bannes-lot.fr

est actif, vous pouvez
suivre toute l'actualité
communale et associa-
tive sur le site de la
commune.

www.bannes-lot.fr

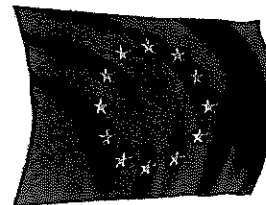
BULLETIN COMMUNAL

ANNEE 2019 N° 1

AVRIL 2019

ELECTIONS EUROPEENNES

DIMANCHE 26 MAI 2019



LE MOT DU MAIRE

Chers Bannoises et chers Bannois,

En ce début Avril, les premiers rayons du soleil printanier réchauffent déjà nos journées mais des gelées nocturnes pourraient encore subvenir et détériorer les floraisons hâtives de cette nouvelle année qui malheureusement a commencé par le décès d'André Descargues, ancien combattant et précédent Président de notre ancien Club des aînés, je renouvelle toutes mes condoléances à sa famille.

Je tiens aussi à profiter de ce petit mot pour adresser tous mes vœux de bon rétablissement à ceux qui sont touchés par la maladie .

Bienvenue à Thérèse Hallaux installée à Fénautrigues et bonne chance pour son activité de massage, réflexologie.

Nous avons reçu Monseigneur Camiade, évêque de Cahors accompagné du Père Durand qui a fait l'honneur de sa visite sur la commune et qui s'est rendu dans des exploitations agricoles. Cette réunion a permis un échange amical avec les paroissiens .

L'année 2019 est la dernière année complète du mandat municipal et le budget voté le 29 mars est un budget de reconduction en fonctionnement et très limité en investissement compte-tenu des réalisations déjà importantes effectuées en cours de mandat en total autofinancement. Il nous reste cependant la restauration de l'espace dont l'accès se fera depuis le préau . Nous lançons par ailleurs la vente du bâtiment presbytère et le dernier lot du lotissement .

Ce nouveau local au-dessus du logement communal école permettra d'accueillir un nouveau point lecture et d'autres activités .

Au niveau des routes, nous avons dépensé et même dépassé les crédits qui nous sont alloués sur 3 ans avec la réfection d'une partie de la route de Cancès et du point à temps et nous n'aurons que du point à temps cette année.

Par contre, le fauchage des talus, qui est toujours assuré par la commune se fera comme d'habitude avec un passage en juin et l'autre en septembre.

Il est à noter que la Communauté étudie nos réseaux et notre production d'eau potable publique communale pour en obtenir la gestion en 2020 comme la loi l'y autorisera.

A ce sujet, nous n'avons toujours pas d'accord écrit de la commune de Leyme pour l'utilisation du réservoir « des travers » qui permettrait un approvisionnement en eau potable des secteurs de Bannes, Saint-Vincent du Pendit et de Saint-Jean Lagineste.

Dans les difficultés, à noter que le téléphone fixe a été interrompu pendant 4 mois sur une partie de la commune avec une captation des portables parfois difficile et que c'est cette zone qui aujourd'hui n'est toujours pas accessible à l'ADSL.

Je vous informe également du départ de Monsieur Granouillac Adrien au 31 mai 2019, notre agent d'entretien depuis 2001 et je le remercie pour son travail durant toutes ces années. Il va être remplacé par Monsieur Boivineau Sébastien en binôme pendant 2 mois.

Vous voudrez bien noter les dates qui vous sont communiquées dans ce journal en espérant votre participation.

Vous trouverez également des informations sur l'utilisation des fonds communaux en 2018 et les tarifs 2019 ainsi que la fiscalité.

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour informations et consultations des agendas, comptes-rendus du Conseil municipal, activités...

Bonne lecture,

Amitiés à toutes et à tous,

Christian LARRAUFIE

INFORMATIONS DIVERSES

ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DU MAROCLE

Une enquête publique de régularisation concernant une partie du chemin de Vargues au Marocle aura lieu en mairie du 2 au 16 avril 2019, le mardi de 10 à 11 h30 et le vendredi de 14 h30 à 16 h30. Un registre ainsi que le dossier complet sont à votre disposition pour d'éventuelles observations.

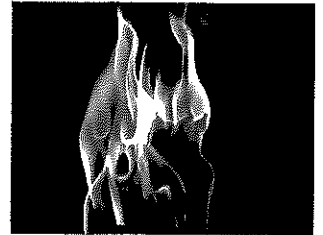
Il s'agit de déclasser cette partie du chemin rural pour aliénation. Le commissaire-enquêteur désigné par arrêté municipal est Monsieur LARRIBE Roger qui tiendra une permanence en mairie le 16 avril de 10 à 12 heures.

LES FEUX DE VEGETAUX EN PLEIN AIR

Un arrêté préfectoral du 5 juillet 2012 fixe les conditions d'allumage des feux de végétaux en plein air dans le Lot. Interdiction durant la période du 15 juin au 15 septembre (qui peut être étendue si besoin)

En dehors de cette période, une demande écrite doit être déposée en mairie (un imprimé est à disposition)

Pour les exploitations agricoles , même période d'interdiction et en dehors autorisation selon conditions climatiques et horaires (se renseigner en mairie)



TONTE ET RESPECT DU VOISINAGE

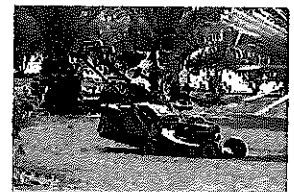
Nous vous rappelons la réglementation départementale en la matière (*arrêté préfectoral du 02/12/2009 article 10*):

La tonte est autorisée aux jours et horaires suivants:

Jours ouvrables: 8h30-12h et 14h30-19h30

Samedi: 9h-12h et 15h-19h

Dimanche: 10h-12h



VENTE PAR LA COMMUNE

Un terrain lot n° 1 du lotissement du bourg d'une surface de 1 256 m² viabilisé pour une valeur de 15 072 euros TTC hors frais d'agence .

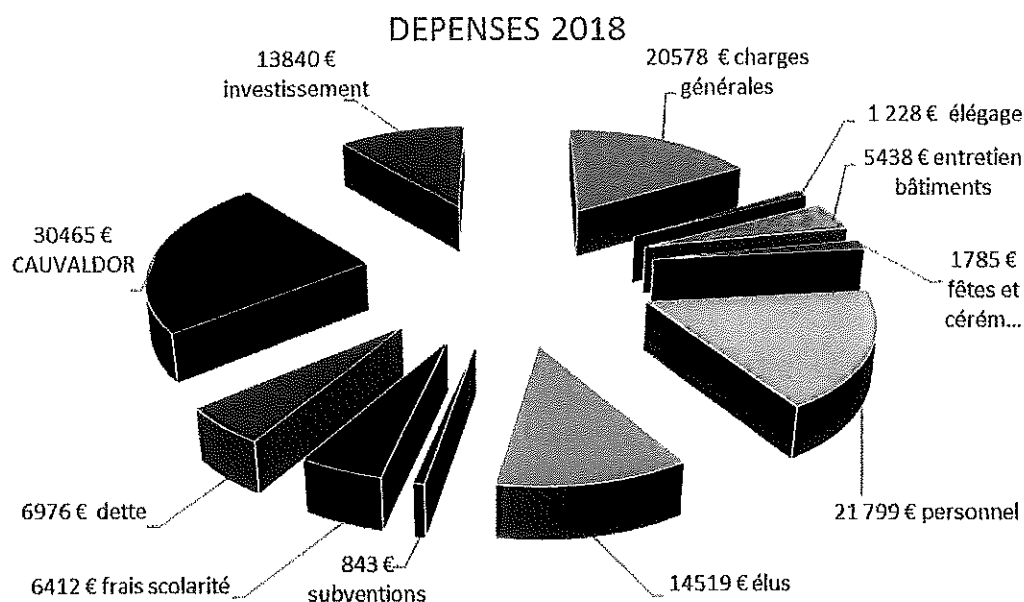
Une habitation ancien presbytère de 103 m² (3 chambres , salle avec cuisine ouverte + pièce indépendante de 23 m²) sur une parcelle d'environ 450 m² , chauffage gaz, caves au prix de 63 000 euros hors frais d'agence .

Bibliothèque communale

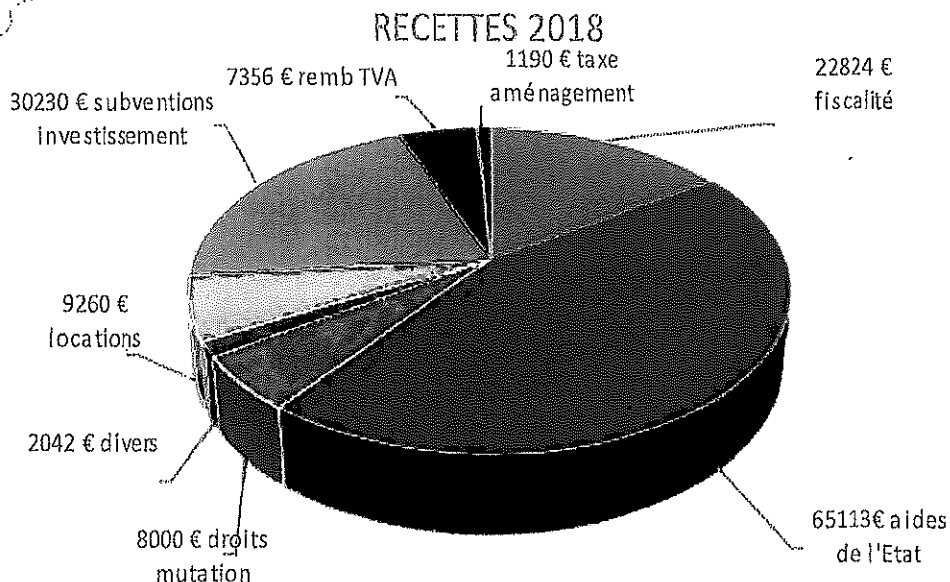
Compte tenu du très faible nombre de lecteurs actuellement, il n'y aura plus de prêts de la bibliothèque départementale. Une autre forme de prêts de livres est envisagé et la salle étant mise en vente avec la maison presbytère un accueil provisoire est envisagé dans la salle du Conseil municipal provisoirement. Des informations plus précises vous seront données ultérieurement

LES COMPTES DU BUDGET COMMUNAL 2018

DEPENSES COMMUNALES
2018 EN EUROS



Comme nous le voyons sur le graphe des dépenses globales 2018, la participation à Cauvaldor de 30465 € constitue désormais 25% de nos dépenses ce qui n'est pas négligeable, les autres dépenses en 2018 ont été pour les dépenses de fonctionnement général (électricité, chauffage, fournitures, prestations informatiques, cotisations, petites fournitures, téléphone, affranchissement, nettoyage des locaux, assurances... de 20 578 € soit 16.6%, l'entretien de la voirie a coûté 1 228 € (débroussaillage des talus cependant la dernière facture du passage de septembre 2018 de 4 400 € n'est parvenue que début 2019 et a donc été payée sur 2019), entretien des bâtiments 5 438 € (contrôle des installations gaz et électriques, contrôle des cloches de l'église, interventions de plomberie, travaux logement école hors marchés...) Les charges de personnel (2 agents à temps partiel): salaires, charges sociales, assurance... sont de 21 799 € soit 17.60%, la charge des élus (4 élus): indemnités, retraites... est de 14 519 € soit 11.72%. La dette communale est limitée à 6 976 € donc 5.63% Les frais de remboursement aux communes des frais de scolarité est de 6 412 €.soit 5.18 %, le budget fêtes et cérémonies avec une attention particulière pour le centenaire 14-18 a été de 1 785 € soit 1.44% du budget. Les subventions à diverses associations représentent 843 € soit 0.68%. Les dépenses 2018 en investissement ont été des fins d'opérations comme les plantations au cimetière et logement communal école, nouvelle cabine de douche au logement presbytère.soit au total 13 840 euros pour 11.17% des dépenses globales 2018.



Il est flagrant que la principale ressource de la commune provient des aides de l'Etat avec différentes dotations pour 65 113 € soit 44.59% des recettes globales, nous sommes donc très dépendants des décisions de l'Etat en matière d'interventionnisme territorial. La fiscalité avec taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie nous apporte 22 824 euros soit 15.63%. Les produits divers de 2 042 € proviennent des ventes de concessions et des redevances d'occupation du sol (orange, ERDF...) Les locations concernent les logements communaux et la salle des fêtes pour 9 260 € en 2018 soit 6.34%. Les droits de mutation sont versés par les acquéreurs lors de ventes immobilières soit 8 000 € versés en 2018 représentant 5.48%. Les subventions d'investissement concernent des soldes soit 30 230 € pour le cimetière nouveau. La taxe d'aménagement de 1 190 € soit 0.81% est due lors de construction . Par ailleurs, nous avons récupéré la TVA sur des travaux réalisés en 2016 pour 7 356 €.

La commune a réalisé un certain nombre de travaux sur les 3 dernières années dont les coûts sont les suivants restés à charge pour la commune (une fois récupéré les éventuelles subventions et la TVA), le tout en autofinancement ce qui explique le très faible endettement budgétaire puisque nous n'avons qu'un seul emprunt en cours ;celui de l'agrandissement de la mairie qui a d'ailleurs fait l'objet en 2017 d'une renégociation avec un taux actuel de 1.85% au lieu des 3.10 initiaux:

Pour information:

Nouveau cimetière: 55 800 €

WC aux normes PMR: 13 500 €

Logement communal école: 52 880 €

Fenêtres salle des fêtes: 15 281 €

Lors de sa séance du 23 novembre 2018, le Conseil municipal a voté les tarifs 2019:

Budget de l'eau inchangés soit: 1.15 € le m3 jusqu'à 200 m3 puis 0.50 € au-delà

Abonnement 70 € (35 € le 2ème compteur au sein d'une même propriété)

Location salle polyvalente:

Pour 48 heures: 100 € jusqu'à 50 personnes

140 € jusqu'à 100 personnes

160 € au-delà de 100 jusqu'à 200 personnes

Chauffage forfait de 80 €

Concessions cimetière: 200 € simple cinquantenaire

400 € double cinquantenaire

Lors de sa séance du 29 mars 2019, le Conseil municipal a voté le budget communal 2019 et afin de préserver un niveau de recettes propres a décidé des nouveaux taux de la fiscalité locale qui seront les suivants en 2019: le taux de la taxe d'habitation passe de 4.68% à 4.77%

Le taux de la taxe foncière bâtie passe de 7.35% à 7.50%

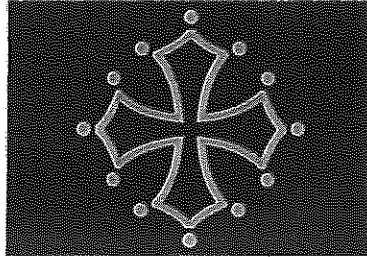
Le taux de la taxe foncière non bâtie passe de 89.58% à 91.37%

LES ANIMATIONS DU PRINTEMPS

MERCREDI 8 MAI

Cérémonie à 11h30 devant le Monument aux Morts suivi d'un apéritif.

Repas du Club de l'Amitié et présentation de la nouvelle pièce du petit théâtre de Bannes



**FESTIVAL ESCAMBIS A
BANNES**

SAMEDI 18 MAI 2019

L'association Aquil'OC a choisi pour la seconde année notre commune pour faire son festival avec de nombreuses animations.

Nouveauté, un vide -grenier devant la mairie, les inscriptions sont ouvertes en mairie (2.50 € le ml avec minimum 3ml) plateau repas le midi pour les exposants

Le soir repas avec orchestre et danses traditionnelles (inscription en mairie ou Aquil'OC)



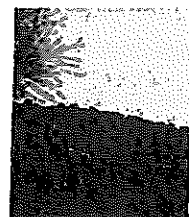
Festival escambis Bannes mai 2018

Ce samedi 18 mai, la jeune auteure bannoise Manon LARRAUFIE , dédicacera son nouveau livre: recueil de nouvelles « Le spleen de zarqa » qui vous emmènera dans son univers et vous fera voyager entre Orient et Occident. Les tomes 2 et 3 de « A ma terre » sont en préparation pour tous ceux qui attendent la suite .

Hélène LARRIBE: artiste peintre exposera ses œuvres.

Roger CROUZAT nous fera partager sa passion des outils anciens

Manon LARRAUFIE
Le spleen de
Zarqa



et autres nouvelles